

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_027 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA
COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_027 : APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA COMMUNE DE MARSSAC-SUR-TARN

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée approuvée par les Commissions Permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du Projet de chaque Bourg Centre concerné.

Les Contrats pluriannuels « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ont vocation à constituer un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois, validé en Conseil communautaire du 9 avril 2019. Ils sont cosignés par la commune, l'agglomération, la Région et le Département. Le CAUE du Tarn, partenaire de la commune dans le cadre de l'élaboration de ce contrat, est également signataire du contrat Bourg Centre de la commune.

Dans le cadre des contrats Bourgs-Centres, la Région pourra soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population dans le domaine de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, des mobilités, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la commune de Marssac-sur-Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Marssac-sur-Tarn vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

La stratégie de développement et de valorisation du bourg centre de Marssac-sur-Tarn s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs

- Faciliter les mobilités décarbonées
- Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contrat territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois,

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 janvier 2020,

VU le projet de contrat Bourg-Centre de la commune de Marssac-sur-Tarn,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le contrat Bourg Centre de la commune de Marssac-sur-Tarn ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL